

Procès-verbal

Réunion du Conseil exécutif de l'ASSÉ

Le 1^{er} juin 2005 au bureau de l'ASSÉ

-
-
Présences :

nom retiré nom retiré Émilie Robidas
nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré
nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré, permanente

Observateurs et observatrices :

nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré
nom retiré Carbonneau

-
-
0. Ouverture à 19h

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.

1. Præsidium

1.1.1 *nom retiré nom retiré* au secrétariat et *nom retiré nom retiré* à l'animation.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

1.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2.1 L'ordre du jour suivant :

2.0 IGIF
3.0 Signataires
4.0 Visa Affaires
5.0 Communauto
6.0 Levée

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.0 IGIF

2.1 Que *nom retiré* soit « Autre : Archiviste-conseil », que *nom retiré* soit « Vice-Président », que *nom retiré* soit « Secrétaire », qu'Émilienom retiré soit « Présidente » et que *nom retiré* soit « Trésorier ».

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

3.0 Signataires

3.1 Qu'Émilienom retiré, *nom retiré* et *nom retiré* soient signataires du compte de l'ASSÉ.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

4.0 Visa Affaires

4.1 Qu'Émilienom retiré et *nom retiré* soit nommé détenteur pour une carte de crédit Visa Affaires.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

4.1.1 Que ce soit *nom retiré* au lieu d'Émilienom retiré. Que la limite soit de 2000,00 \$.

Proposé par *nom retiré*

Appuyé par Émilienom retiré

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 4.1 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

5.0 Communauto

5.1 Qu'Émilienom retiré et *nom retiré* soit inscrit à Communauto.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

6.0 Levée à 19h19

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité